REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAR



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 28 juin 2012

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation 19 juin 2012

> Date d'affichage 20 juin 2012

Objet de la délibération
Direction des finances —
Service finances —
Actualisation n°5 de
l'autorisation de programme
et de crédits de paiement n°1
relative à la construction de
la cuisine centrale

Vote pour à l'unanimité

POUR: 33 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0 L'an deux mille douze, le vingt-huit juin deux mille douze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, DROESCH Michel, BOTA Yasmine, LAUNAY Michel, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, RIGAUD Catherine, BONIFAY Rose-Marie, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalel, DELGADO Alexandra, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, KASPERSKI Christophe

Procurations:

COIQUAULT Jean-Pierre donne procuration à LAURERI Philippe, BORELLI Huguette donne procuration à GARRON André, ROUX Jean-Paul donne procuration à RAVINAL Danièle, LE TINNIER Nathalie donne procuration à MAESTRACCI Sylvie, FOREST Marie-Paule donne procuration à CHASTAIGNET Elisabeth

Absents:

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

L'autorisation de programme n°1 relative à la construction de la cuisine centrale a cté actualisée lors de la séance du conseil municipal en date du 26 janyier 2012.

Le titulaire du marché relatif au lot « plomberie » étant en liquidation judiciaire, il a été nécessaire de relancer une procédure pour continuer et terminer les travaux.

Ce nouveau marché présentant un surplus de dépenses, il convient d'actualiser l'autorisation de programme.

VU le Code général des collectivités locales, articles L.2311-3 et R 2311-9,

VU le décret n°2005-1661 du 27 décembre 2005,

VU la délibération du 26 mars 2009, par laquelle le conseil municipal a adopté l'AP/CP pour la construction de la cuisine centrale,

VU la délibération du 25 février 2010 relative à l'actualisation n°1 de cette autorisation de programme,

VU la délibération du 08 mars 2011 relative à l'actualisation n°2 de cette autorisation de programme,

VU la délibération du 08 décembre 2011 relative à l'actualisation n°3 de cette autorisation de programme,

VU la délibération du 26 janvier 2012 relative à l'actualisation n°4 de cette autorisation de programme,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- DECIDE d'actualiser l'autorisation de programme et de crédits de paiement n°1 concernant la construction de la cuisine centrale conformément au détail ci-joint annexé.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus. Pour copie certifiée conforme.

> Docteur André GARRON Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le et publication ou notification du 0 5 JULL 2012

MXXX

ACTUALISATION N°5 CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

AUTORISATION DE PROGRAMME N°1: CUISINE CENTRALE

OPERATION N°903

DEPENSES	IMPUTATIONS	TOTAL	C,P 2009	C,P 2010	C,P2011	C,P2012
ETUDES	251 C/2031 903	222 574,00	11 733,00	89 625,00	68 063,00	53 153,00
TRAVAUX DE BATIMENTS	251 C/2313 903	1 510 639,00	963,00	2 545,00	1 173 885,00	333 246,00
TRAVAUX VRD / ESPACES VERTS	251 C/2315 903	89 282,00	00'0	00'0	63 373,00	25 909,00
EQUIPEMENT	251 C/2188 903	289 572,00		- T	10 323,00	279 249,00
TOTAL		2 112 067,00	12 696,00	92 170,00	1 315 644,00	691 557,00
RECETTES						
AUTOFINANCEMENT		1 128 867,00	12 696,00	92 170,00	442 444,00	581 557,00
SUBVENTIONS	251 C/1323 903	290 000,00	00'0	00'0	180 000,00	110 000,00
EMPRUNT	251 C/1641 903	693 200,00	00'0	00'0	693 200,00	00'0
TOTAL	00000	2 112 067,00	12 696,00	92 170,00	1 315 644,00	691 557,00